

**ANALYSE de la seconde série de REUNIONS DE CONCERTATION**

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT  
MARS et MAI 2004**

**PIC URBAN RIVES DU DRAC**

*La 1<sup>ère</sup> série de réunions de concertation sur le schéma directeur d'aménagement a eu lieu en février 2004 (voir compte rendu du 24 février 2004)*

Une seconde série de 4 réunions de concertation a été organisée par les Communes accueillantes et la Métro en mars à Seyssinet Pariset et en mai 2004 à Seyssins, Fontaine et Grenoble.

Présence de l'équipe du groupement PaysagePlus

Animation : Prospectives

Ont piloté, organisé et assisté aux réunions : le Pic Urban : Thierry Monel, Guillaume Tournaire et les techniciens des villes accueillantes.

Les réunions de concertation ont été préparées préalablement avec les techniciens et les élus des villes concernées afin de mettre au point le conducteur de réunion (voir annexe).

Jours, lieux et participants :

**Jeudi 18 mars à Seyssinet-Pariset** (Mairie) à 18 h 30

Monsieur Le Maire (Monsieur Repellin) est présent avec des membres du conseil municipal.

Participation : 30 personnes, associations de quartier, conseil consultatif de quartier et surtout des riverains, habitants, usagers...

**Mardi 11 mai à Fontaine** (Mairie) à 20 h

Monsieur le Maire (Yannick Boulard) Monsieur l'Adjoint à l'Environnement Laurent Thoviste et des membres du Conseil municipal sont présents

Beaucoup de participants : au moins 80 à 120 personnes : associations de quartier, conseil consultatif de quartier et surtout des riverains, habitants, usagers..., Frapna, associations sportives et culturelles...

**Jeudi 13 mai 2004 à Seyssins** (Ferme Heurard) à 18 h 30

Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe et Conseillère générale (Catherine Brette) est présente avec des membres du conseil municipal.

Participation : 30 personnes, associations de quartier, conseil consultatif de quartier et surtout des riverains, habitants, usagers...

**Jeudi 27 mai 2004 à Grenoble** (salle Vallier) à 18 h 30

Madame l'Adjointe à l'économie (Geneviève Fiorasio) est présente avec des membres du conseil municipal de la ville de Grenoble

Participation : 20 à 30 participants, conseil consultatif de quartiers, associations, entreprises de Cemoi, habitants, usagers, riverains des Eaux Claires...

Ce compte rendu analytique des réunions de concertation a pour objectif principal de

- ❖ de présenter les modifications, suppressions et ajouts apportées au projet de schéma directeur d'aménagement présenté lors des réunions de février,
- ❖ d'écouter et enregistrer les attentes, suggestions, préconisations pour la finalisation du schéma directeur d'aménagement.

Les élus des communes ont accueilli et lancé les réunions en rappelant l'objectif d'obtenir des usagers, riverains, habitants leur sentiment, interrogations et remarques vis à vis des axes formalisés par le Cabinet ; il est également rappelé que le Groupement PaysagePlus a tenu compte des précédentes observations, suggestions...

Thierry Monel ou Guillaume Tournaire du Pic Urban ont rappelé les étapes de l'étude et en ont présenté la suite et fin ; ils ont également tracé les grandes lignes des étapes qui suivront l'étude.

L'équipe du groupement PaysagePlus s'est appuyée sur les avis, suggestions, idées, oppositions exprimés lors des réunions de février dernier afin d'affiner, modifier, remanier le schéma d'aménagement présenté.

Il a été redit que toutes les suggestions d'aménagement confortent les digues et en aucun cas ne les affaiblissent ou en modifient les structures.

A la suite du Comité de Pilotage de début mars 2004, toutes les communes sauf Seyssinet ont souhaité « laisser le temps au temps » et attendre mai pour présenter, lors de cette seconde série de réunions de concertation, le schéma directeur d'aménagement reformulé et remanié par le Groupement PaysagePlus.

Seyssinet, le 18 mars 2004 :

Les participants soit en interrompant l'exposé du Groupement, soit immédiatement en introduction des débats

ont insisté pour dire et redire et faire dire qu'il s'agissait d'un exposé d'idées, d'orientations, de possibilités

- de « ce qui pourrait être, réfléchi, envisagé, peut être ... »
- et non pas « ce qui sera fait ».

Il a bien été confirmé que cet exposé présentait un schéma et non pas un projet déjà ficelé ; il a été rappelé qu'ensuite, après et sur la base du schéma directeur d'aménagement, l'étape suivante, si elle est décidée, sera l'appel à la maîtrise d'œuvre en 2005-2006 du ou des projets retenus qui à son tour proposera véritablement des projets à mettre en œuvre.

**Retenu, suggéré :**

Il a été répété qu'il fallait

- ❖ Conserver à tout prix
  - la tranquillité des résidents et des propriétaires fonciers du bord du Drac : la piste aménagée (cycles et sportifs) et les accès renforcés et aménagés amèneront des usagers supplémentaires, donc du bruit et des nuisances liées aux véhicules automobiles et surtout aux mobylettes, motos et autres engins motorisés ; ne pas favoriser la fréquentation des berges le soir (rassemblement = insécurité)
  - la nature en son état, se tourner vers les coteaux, c'est la campagne : ne pas trop développer les belvédères, plateformes sur les bords du torrent, regarder la rive droite n'est pas forcément intéressant par contre il faut conserver la vue sauvage sur Claix,
- ❖ Différencier les usages des digues et rives : favorable à la différenciation des axes : pour les cyclos et pour les randonneurs ; il a été suggéré de positionner en haut de talus le sentier de randonnée et en bord de rivière la piste cyclable,
- ❖ Conserver la sécurisation des croisements : faire ralentir, casser la vitesse, le rythme des vélos, rollers, par des aménagements (bandes rugueuses, chicanes pavages, potelets, galets ou autres) aux carrefours, placettes formés aux intersections des accès proposés et le long des rives du Drac,
- ❖ Revoir les accès et rampes proposés : arbres trop hauts, vue sur les jardins privés en contrebas, éclairage vers le Drac et les berges pas vers les résidences en bordure, etc. ...
- ❖ Mettre en œuvre un parcours de santé ; installer des tables d'orientation, d'informations tournées vers les thèmes de la nature
- ❖ Masquer au maximum l'A480 et se préserver des nuisances (bruit, pollution...).

Surtout il a été demandé par la population résidente et riveraine de Seyssinet Pariset de progresser étape par étape sur les aménagements des rives du Drac, toujours en concertation en amont, secteur de rive par secteur de rive et dans une amélioration reconnue nécessaire mais a minima afin de respecter l'existant.

- ❖ A nouveau le sujet d'une passerelle entre les deux rives en face de Seyssinet et même de Seyssins est revenu ; il a été réitéré de la part des participants à cette séance publique qu'une passerelle non seulement n'était pas souhaitable à moyen terme ni même à long terme.
- ❖ A nouveau des questions ont été posées sur l'étude sur les rives, sur les financements des opérations et sur la suite qui sera donnée au schéma vers des projets concrets et leur délai de réalisation.

Monsieur le Maire de Seyssinet Pariset a été amené à intervenir souvent lors de cette réunion afin de rassurer ses administrés.

Fontaine, le 11 mai 2004 :

Le Cabinet a présenté tous les aménagements concernant directement Fontaine et l'ensemble de la rive.

6 accès ont été travaillés avec rampes, marquage, mobilier urbain, plateau, chemin de rive, promenade piétonne, piste cyclable....

Les liens entre les rives ont été rappelés au travers d'une éventuelle passerelle et l'aménagement du Pont du Drac (requalification avec 2 alternatives d'aménagement côté Fontaine et surtout côté Grenoble)

La thématique de la ville en face à face a été déclinée au travers des quais, du jardin des 2 rives, des guinguettes, des animations...

Enfin l'aspect financement a été présenté avec phasage et priorités.

Monsieur le Maire est intervenu lors de cette réunion de concertation pour rapprocher le schéma d'aménagement des rives du Drac des autres opérations et réflexions en cours sur le territoire de la commune de Fontaine et sur les aspects de la circulation automobile et cyclotouriste entre Grenoble et Fontaine (Minatec, giratoire Pont du Vercors, avenue Aristide Briand...).

Il a également rappelé

que le terrain pour les gens du voyage était en cours de réaménagement en réponse à une question d'un participant à la réunion, qu'une réflexion était en cours avec le Conseil général concernant la gestion des digues avec l'Association des digues et les différents syndicats et associations liés aux digues, que l'étude prospective menée sur la partie Nord Ouest de l'agglomération grenobloise se poursuivait en cohérence dans les étapes avec l'étude des digues afin de faire émerger les meilleures propositions.

- ❖ L'ensemble des propositions du Groupement PaysagePlus a été retenu par les participants à cette réunion de concertation ; peu d'oppositions fortes quelques suggestions ou interrogations
- ❖ Le programme a semblé ambitieux donc coûteux ce qui a conduit les participants à repenser des questions liées au financement ; il a été indiqué que lors des prochains Comités de pilotage la priorité et le phasage dans le schéma directeur seront déterminés sur 5 à 10 ans.
- ❖ Les participants sont à l'unanimité favorables à l'aménagement des Ponts (accessibilité pour toute fréquentation : rollers, vélos, piétons, sportifs par rampes plutôt que par escaliers... ; vue dégagée vers la rivière et vers les paysages...)
- ❖ Pourquoi pas une passerelle entre Fontaine et les abords du CEA et même vers Saint Egrève ? (passerelle sous le Pont de l'autoroute ?)
- ❖ Faire revenir les pêcheurs sur le sentier du bord de rive en améliorant la qualité des eaux.

**Attention :**

- ❖ À l'accessibilité aux digues : pas de véhicules motorisés en particulier les mobylettes, scooters et motos ce qui amènera, en dehors des aménagements sur les voies, de la surveillance et du contrôle,
- ❖ Toujours aux conflits d'usage (respect des usagers entre eux)
- ❖ Pas trop d'aménagements, conserver le naturel, pas trop urbain, trop civilisé...
- ❖ Ne pas favoriser le bruit par trop d'accessibilité et d'activité

- ❖ Aux nuisances pour les riverains par l'aménagement des digues : vue dégagée sur les jardins privés, éclairage trop fort, recrudescence du bruit par davantage de fréquentation, d'animations (événements, guinguettes...)
- ❖ Bien se rappeler que les rives du Drac c'est aussi le lit de la rivière : le nettoyer, en lui conservant son caractère naturel, l'aménager sans aller jusqu'au plan d'eau qui n'a pas été retenu car trop de contraintes techniques et administratives et très coûteux.

Monsieur Laurent THOVISTE Adjoint a souligné qu'il fallait rester sur le principe de la cohabitation dans l'espace afin de conserver une fréquentation différenciée des berges du Drac ; que la réappropriation des berges du Drac est évidente y compris au travers d'animations même éventuellement avec des guinguettes et que la volonté de conserver le naturel du Drac avec le moins de béton possible était la ligne maîtresse y compris pour les étapes ultérieures.

**Toujours un grand intérêt porté** à l'aménagement des rives du Drac et à la reconquête d'un territoire devant resté tourné vers le naturel : rivière, paysage...

Seyssins, le 13 mai 2004 :

Des questions ont vite été posées sur les financements qui pourraient porter les projets qui émergeront du schéma directeur d'aménagement.

Des financements européens, de la Métro et des communes porteront une partie des projets qui pourraient être retenus. Le phasage sur une dizaine d'années et des priorités seront déterminés au niveau des communes engagées dans le Pic Urban et l'aménagement des rives du Drac.

D'autre part certains projet sont communs avec d'autres réflexions engagées comme les pistes vertes avec le Conseil général.

Les participants ont été sensibles aux aménagements proposés : mobilier urbain (bancs pour les anciens), plateformes de croisement (marquage au sol, ralentisseurs, bandes rugueuses pour ralentir également les vélos), éclairage tourné vers les digues ; ils ont également été sensibles à une proche transformation du champ de tir en un espace naturel aménagé. Ils ont remarqué avec intérêt l'aménagement d'un sentier aux confins d'une friche.

**Attention :**

- ❖ À la pollution de la rivière par les entreprises en terme de qualité de l'eau et d'odeur en particulier.
- ❖ Les participants insistent sur l'application des normes de rejets et sur le renouvellement des concessions existantes et du débit réservé (EDF),
- ❖ Réglementer la fréquentation des rives : véhicules motorisés : motos, mobylettes interdites,
- ❖ Soigner la signalisation et la signalétique pour les interdictions et instaurer un règlement de police sur les berges,
- ❖ Apporter une solution à la situation juridique de la propriété et des responsabilités sur les digues
- ❖ Pas de passerelle vers Grenoble,
- ❖ Plus de confortement de la digue, vérification de la solidité et des protections contre les crues (zone inondable : camping forains)

Grenoble, le 27 mai 2004 :

Les participants ont rapidement évoqué que peu voire pas d'aménagement était présenté sur les rives dans le quartier de Eaux Claires et que cela manquait à la réflexion.

Les plans, croquis présentés pour l'aménagement du Pont du Tram ont fortement intéressés et plusieurs suggestions ont été évoquées afin de ne pas provoquer par l'agrandissement de la rampe pour les vélos et les piétons des suppressions d'emplacement de stationnement et des difficultés supplémentaires de circulation avec une voie unique de circulation pour les automobiles.

Il a été suggéré d'organiser différemment la circulation y compris en contournant le CNAC. Les résidents du 163 cours Berriat sont très vigilants aux modifications qui pourraient être apportées sur ce pont.

Les résidents du quartier des Eaux Claires rappellent qu'une passerelle entre leur quartier et Seyssinet serait un bon aménagement et un fort lien.

L'option des rampes pour accéder aux berges en rive droite est retenue pour permettre un accès facile y compris aux personnes à mobilité réduite.

Les aménagements proposés sur la rive gauche satisfont les résidents côté rive droite.

Il est réclamé fortement aux élus présents de considérer que des murs anti-bruits sont indispensables sur la rive droite et que le jardin des 2 rives côté Grenoble doit courir tout au long de la rive y compris en contrebas de l'autoroute et au delà de Bouchayer Viallet .

Un résident fait remarquer qu'entre le schéma d'intentions et le schéma directeur d'aménagement les projets ont « maigri » :

- ❖ Le plan d'eau n'a pas été retenu c'est dommage pour l'animation des villes et c'est encore un bon projet reporté !!
- ❖ Les pêcheurs ne sont pas suffisamment entendus et il faut leur permettre d'accéder facilement au bord de l'eau et améliorer encore la qualité de l'eau.

Des questions sont posées sur le chiffrage présenté, sur les financements et sur les échéances de réalisation auxquelles les élus de la ville et techniciens du Pic Urban répondent.